

Activité 5

QUI FAIT QUOI AU GOUVERNEMENT ?

But :

Se familiariser avec :

- la répartition des pouvoirs entre les paliers fédéral, provincial ou territorial et municipal de gouvernement et leur degré de responsabilité.

Sources suggérées :

l'info-capsule qui précède, soit «l'exercice du pouvoir dans notre pays»;

les pages de l'annuaire téléphonique dédiées au gouvernement (habituellement les pages bleues);

des recherches dans des sites Web en tapant des phrases comme « pouvoirs fédéraux » et « pouvoirs provinciaux »;

en trouvant une copie de la *Loi constitutionnelle de 1867* et en se reportant à l'article VI « Répartition des compétences législatives », plus précisément les paragraphes 91, 92 et 93; Une excellente refonte du document comprenant des révisions est disponible à l'adresse suivante : http://www.solon.org/Constitutions/Canada/English/ca_1867.html (en anglais seulement).

Des renseignements sur la façon de communiquer avec les membres du gouvernement fédéral sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca/common/senmemb/house/members/MemberList.asp?Language=F&Parl=37&Ses=1&ProvCode=&Sect=hoccur>; et

Il est également possible d'obtenir des renseignements sur les représentants provinciaux et territoriaux sur leurs sites Web respectifs.

Directives

1. Faire suffisamment de copies de la feuille d'activité «Qui fait quoi au gouvernement» pour tout le groupe. Demandez aux élèves de découvrir quels pouvoirs relèvent du gouvernement fédéral et des provinces en notant quel(s) palier(s) de gouvernement est(sont) responsable(s) des services ou du domaine en question.
2. Revoyez en classe ces découvertes. Comme devoir, demandez aux élèves d'apporter un article d'actualité ou de prendre des notes sur un reportage à la télévision ou à la radio ayant trait à l'un de ces services ou domaines et le palier de gouvernement concerné et demandez-leur d'expliquer pourquoi cela relève de cet palier de gouvernement.
3.
 - a) Demandez aux élèves, individuellement ou en groupes de deux, de penser à un problème personnel, ou à un problème qu'éprouve un membre de leur famille ou un(e) ami(e), pour lequel ils pourraient obtenir une aide du gouvernement. (S'ils éprouvent des difficultés à en trouver un, ils peuvent téléphoner à l'un des bureaux de renseignements fédéraux et provinciaux de leur localité et leur demander de nommer quelques-unes des questions qui sont le plus fréquemment posées. Le site Web suivant http://www.canada.gc.ca/comments/faq_e.html propose aussi d'autres bonnes questions.
 - b) Demandez aux élèves de déterminer quel palier de gouvernement et, si possible, à quel responsable ils doivent faire appel pour trouver une réponse à une question.
4. Demandez à chaque groupe de deux élèves ou à chaque élève de composer une lettre au représentant officiel concerné, indiquant clairement leur problème et les mesures qui, ils l'espèrent, seront prises. (Rappelez aux élèves qu'une lettre adoptant un ton posé, exposant des faits bien documentés, leur permettra sans doute d'obtenir de meilleurs résultats.) Les élèves devraient échanger ces lettres avec au moins un autre groupe d'élèves, pour faire corriger leur épreuve et obtenir les commentaires de leurs collègues. Recueillez les ébauches de lettres *avant* que les élèves les envoient. Si vos ressources vous le permettent, encouragez les élèves à expédier leurs lettres et tenez la classe informée des réponses obtenues. Veuillez prendre note que les lettres adressées aux députés fédéraux qui sont expédiées à la Chambre des communes n'ont pas besoin d'être affranchies contrairement à celles expédiées aux autres législateurs. Il est également possible d'avoir recours au courrier électronique.

Feuille d'activité

ON THE RIGHT LEVEL

Domaine :	Ordre(s) de gouvernement responsable :		
	Fédéral	Provincial/ Territorial	Municipal
Agriculture			
Bibliothèques			
Commerce international			
Droit d'auteur			
Droits de la personne			
Éducation			
Élections			
Énergie			
Forces armées			
Hôpitaux			
Immigration			
Internet			
Licence pour débit de boisson			
Numéros d'assurance sociale			
Organismes correctionnels			
Panneaux routiers et indicateurs de stationnement			
Parcs			
Passeports			
Pensions			
Permis de mariage			
Police			
Recyclage			
Réparation des égouts			
Service d'incendie			
Taxes			
Télécommunications			
Tourisme et voyages			
Transport			
Travail			

Fiche de réponses : QUI FAIT QUOI AU GOUVERNEMENT ?

Le principe fondamental pour déterminer si l'exercice d'un pouvoir relève de la compétence fédérale ou provinciale consiste à déterminer si plus d'une province ou si les relations avec le Canada sont concernées. Les municipalités sont sous le contrôle des gouvernements provinciaux. Les responsabilités provinciales ne sont pas toutes des responsabilités territoriales; cela varie d'un territoire à l'autre.

Domaine :	Ordre(s) de gouvernement responsable :
Agriculture	Fédéral et provincial
Bibliothèques	Provincial/municipal
Commerce international	Fédéral
Droit d'auteur	Fédéral
Droits de la personne	Provincial et fédéral
Éducation	Provincial
Élections	Fédéral et provincial
Énergie	Provincial et fédéral
Forces armées	Fédéral
Hôpitaux	Provincial
Immigration	Fédéral (et dans une mesure limitée le provincial)
Internet	Fédéral (et dans une mesure limitée le provincial)
Licence pour débit de boisson	Provincial
Numéros d'assurance sociale	Fédéral
Organismes correctionnels	Fédéral et provincial
Panneaux routiers et indicateurs de stationnement	Provincial/municipal
Parcs	Fédéral et provincial
Passeports	Fédéral
Pensions	Fédéral et provincial (Québec)
Permis de mariage	Provincial
Police	Fédéral (p. ex. la GRC) et provincial/municipal
Recyclage	Provincial/municipal
Réparation des égouts	Provincial/municipal
Service d'incendie	Provincial/municipal
Taxes	Fédéral et provincial
Télécommunications	Fédéral (et dans une certaine mesure le provincial)
Tourisme et voyages	Fédéral et provincial
Transport	Fédéral et provincial
Travail	Fédéral (et dans une mesure limitée le provincial)